

## ANNEXE : Information destinée à être publiée sur le site internet de la FSMA

Organisme de formation agréé	Abilways (anciennement « IFE »)
Sujet/titre de la formation	Actualité juridique du crédit
Public/groupe cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le personnel des départements juridiques</li> <li>– Les collaborateurs exerçant des responsabilités de marketing et de développement de produit sur les marchés du crédit aux entreprises, du crédit hypothécaire, du crédit à la consommation Les collaborateurs d'institutions financières souhaitant actualiser leurs connaissances dans ce domaine</li> <li>– Les notaires, les avocats et les consultants spécialisés en crédit</li> <li>– Compliance Officers</li> <li>– Administrateurs délégués d'organismes de crédit</li> </ul>
Planning :	
Date(s)	23 novembre 2021
Heure(s) de début et de fin	9h – 16h20
Durée	6h
Lieu(x)	Bruxelles
Nombre d'heures (points) de formation éligibles dans le cadre de la formation permanente des compliance officers	6 points
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faites le point par rapport aux derniers développements relatifs aux contrats de crédits</li> <li>• Maîtrisez les dernières évolutions réglementaires et jurisprudentielles en matière de crédits</li> <li>• Adaptez vos pratiques, processus et contrats de crédit en fonction des derniers</li> </ul>

	<p>développements économiques, législatifs et jurisprudentiels</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Identifiez et réduisez les risques d'engager votre responsabilité à l'occasion de la conclusion et pendant le contrat de crédit hypothécaire, le crédit au consommateur et le crédit aux PME</li><li>• Adaptez les clauses des contrats de crédit (tant le crédit aux consommateurs qu'aux professionnels) en fonction des nouvelles interdictions de clauses.</li><li>• Domptez les exigences antinomiques de minimisation des données avec une évaluation rigoureuse de la solvabilité du candidat emprunteur</li><li>• Améliorez vos techniques d'identification de fraude, blanchiment, hameçonnage, phishing et autres arnaques</li><li>• Mettez en place les bonnes pratiques pour anticiper les créances douteuses et les cas d'insolvabilité des emprunteurs</li><li>• Déterminez à quelles conditions désormais autoriser une révision du contrat de crédit</li><li>• Surmontez les difficultés juridiques survenues et à venir.</li><li>• Bâissez votre stratégie en fonction des opportunités qui s'offrent à vous</li></ul>
--	--

Résumé du contenu	<p>Actualités en matière de crédits aux entreprises.</p> <p>Responsabilité du prêteur lors de l'octroi et pendant la durée du contrat de crédit hypothécaire, du crédit au consommateur et du crédit aux PME.</p> <p>Les clauses abusives dans les contrats de crédit aux consommateurs et aux professionnels.</p> <p>RGPD, ePrivacy et crédit à la consommation.</p> <p>Comment lutter contre le blanchiment et la fraude en matière de crédits ?</p> <p>Les crédits à l'épreuve du droit de l'insolvabilité.</p> <p>Quelles conséquences financières pour les fins volontaire et forcée des contrats de crédit (crédit hypothécaire, crédit au consommateur et crédit aux PME) ?</p>																					
Forme	<input checked="" type="checkbox"/> De type classique (avec présence physique) <input type="checkbox"/> Enseignement à distance																					
Matériel de cours	<input type="checkbox"/> Syllabus <input checked="" type="checkbox"/> Slides <input type="checkbox"/> Livres <input type="checkbox"/> Documents <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :																					
Contenu de la formation  <i>Merci d'identifier sous le point 3 de la communication FSMA_2018_05 du 8 mai 2018 le numéro du ou des thèmes qui sera (ont) abordé (s) lors de la formation,</i>	<table border="0"> <tr><td>A</td><td>2</td><td>a</td></tr> <tr><td>A</td><td>2</td><td>c</td></tr> <tr><td>A</td><td>7</td><td></td></tr> <tr><td>A</td><td>11</td><td></td></tr> <tr><td>A</td><td>14</td><td></td></tr> <tr><td>A</td><td>16</td><td></td></tr> <tr><td>B</td><td>4</td><td></td></tr> </table>	A	2	a	A	2	c	A	7		A	11		A	14		A	16		B	4	
A	2	a																				
A	2	c																				
A	7																					
A	11																					
A	14																					
A	16																					
B	4																					

<p><b>et de le(s) retranscrire dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</b></p> <p><b>Pour tout contenu de formation relatif au point C de la communication susmentionnée, une justification du thème et du lien et intérêt de ce dernier pour les compliance officers doit être fourni dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</b></p>	<p>B 8</p> <p>B 11</p> <p>B 12</p>
<p>Formateur(s)/orateur(s), ainsi que leur profession</p>	<p>Rodolphe de Pierpont Director Tax &amp; Public Affairs Febelfin Chargé de conférences (Executive Master en Gestion Fiscale) - Fiscalité bancaire Solvay Brussels School of Economics and Management (SBS-EM) - ULB Vice-Chair of the Fiscal Committee European Banking Federation</p> <p>Audrey Despontin Avocat Buyle Legal Spécialiste en droit bancaire et du crédit et en droit des entreprises en difficultés Collaboratrice scientifique Université libre de Bruxelles Médiateur agréé en matières civiles et commerciales</p> <p>Yannick Alsteens Avocat associé Novalis Spécialiste des entreprises en difficulté (insolvabilité des entreprises, procédure de réorganisation judiciaire (PRJ), faillite, liquidation) Praticien de l'insolvabilité, curateur de faillites Conseil de l'ordre des avocats du BW"</p> <p>Anne-Mie Ooghe Director Corporate Banking Febelfin</p> <p>Sofie Heremans Banking &amp; Finance Partner Fieldfisher</p> <p>Ludo Cornelis Senior Partner Eubelius</p>